

Certificat

N° 75842/202305251844

Ecocert SAS confirme par la présente que :

SOTOKACC

Secteur N°1 de Toussiana, BP 424, TOUSSIANA-BURKINA FASO

a été audité et certifié conformément:

- au programme de certification reconnu comme équivalent aux dispositions du règlement CE n° 834/2007 pour l'export de produits biologiques vers l'Union Européenne.
- au programme biologique reconnu comme équivalent aux dispositions du règlement CE n° 834/2007, 889/2008 et 1235/2008 pour l'export de produits biologiques vers la Grande Bretagne.

Ecocert Organic Standard



Pour les étapes de production / activités :

CUEILLETTE SAUVAGE - EXPORTATION - PRÉPARATION - PRODUCTION VÉGÉTALE

Pour les catégories de produits suivantes :

AUTRES FRUITS D'ARBRES ET D'ARBUSTES

AUTRES PLANTES NON PÉRENNES

MARGARINES ET MATIÈRES GRASSES PRÉPARÉES

PRÉPARATIONS À BASE DE FRUITS



Certificat délivré le 25 Mai 2023

Ecocert SAS

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L' Isle Jourdain France

(+33) 5 62 07 51 09 - www.ecocert.com

Capital 300 000 € - SIREN 897 812 137 – RCS AUCH

Le certificat est valide jusqu'au 31 Mars 2024



Annexe au certificat

N° 75842/202305251844

SOTOKACC Ecocert Organic Standard

Produits certifiés :

PRODUIT

- > Amandes de Karité
- > Beurre de karité
- > Coque de karité
- > Fleur d'hibiscus séchée

DÉFINI COMME

Biologique
Biologique
Biologique
Biologique

Certificat délivré le 25 Mai 2023

Le certificat est valide jusqu'au 31 Mars 2024

Ecocert SAS

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L' Isle Jourdain France
(+33) 5 62 07 51 09 - www.ecocert.com
Capital 300 000 € - SIREN 897 812 137 – RCS AUCH

